



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	24
Présents	18
Votants	22
Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le premier octobre deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO et Mme VANDENBERGHE.

POUVOIRS :

Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), M. CHAUMOND (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine SALINIER est désignée secrétaire de séance.

Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord : Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Monsieur Daniel LAGOUTTE

Considérant les dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose la présentation des rapports d'activité des syndicats aux conseils municipaux ;

Considérant que le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord présente une année particulièrement riche en actions en faveur du développement équilibré, solidaire et durable du territoire ;

Considérant que le Syndicat Mixte a poursuivi la mise en œuvre de ses missions d'ingénierie territoriale autour de plusieurs axes majeurs : aménagement du territoire et planification, transition écologique et contractualisation, développement économique local, habitat et rénovation énergétique, fonds européens et coopération, alimentation durable et agriculture, mobilités durables et inclusion ;

Considérant que ces réalisations témoignent du rôle structurant du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord dans l'animation, la coordination et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales au service des communes et des habitants ;

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique et en présence des conseillers communautaires représentants de la commune.



AR Prefecture

024-212401020-20251007-D93_25-DE
Reçu le 10/10/2025

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers. Il est consultable dans sa version téléchargeable sur : <https://www.pays-isle-perigord.com/presentation/les-rapports-dactivite/>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord annexé à la présente délibération ;
- **INDIQUE** que celui-ci sera mis à disposition du public en Mairie.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 7 octobre 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **1 0 OCT. 2025**
- Publiée le : **1 0 OCT. 2025**

Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

